

Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ?

Déclaration du groupe Environnement et nature

Durant le XXe siècle, la course au « produire plus » n'a pas écrasé que les prix. Le règne des prix bas a bien souvent écrasé les agriculteurs, les droits des travailleurs, les emplois, la santé des consommateurs, le bien-être animal et l'environnement. Ce projet d'avis rappelle l'existence de ces coûts considérables, non répercutés dans le prix des produits à la vente et exclus des règles comptables actuelles. Ces externalités négatives, portées sur un tableau très utile – mais malheureusement mis en annexe -, finissent par peser sur la société toute entière et constituent une dette aux intérêts monumentaux, laissée au bon soin de nos enfants.

Mais, dans cette fuite en avant apparaît un facteur limitant : ces coûts environnementaux, sanitaires et humains finissent par nuire à la compétitivité elle-même. Dès lors, la recherche du prix le plus bas ne correspond plus à la vague de fond portée par nos concitoyens. Conscients des limites de ce modèle et lassés des scandales sanitaires - dont le dernier en date Lactalis – beaucoup de consommateurs reportent leurs achats, de manière significative et durable, vers les produits bio. Or, la demande en bio, non satisfaite par les productions intérieures, grève notre balance commerciale alimentaire. Ainsi, cet avis met très justement en avant que la revendication et le respect de normes constituent désormais des atouts commerciaux.

Dans ce sens, nous aurions souhaité que cet avis soit beaucoup plus précis dans ses préconisations. Nous retenons néanmoins les trois points suivants :

- tout d'abord, pour assurer son autonomie alimentaire et relancer les filières déficitaires, la France doit pouvoir disposer d'une analyse fine des causes de ces déficits;
- ensuite, les externalités négatives devraient être intégrées dans le prix des produits pour que la future réforme de la PAC mette l'accent sur les services écosystémiques rendus par une agriculture de terroir, notamment en renforçant les aides aux productions biologiques déficitaires;
- enfin, la transition écologique de l'agriculture doit constituer le socle d'une révolution systémique qui respecte les principes de la Charte de l'environnement, ce qui pourrait justifier que les produits alimentaires et agricoles soient traités de façon différenciée dans les accords de commerce internationaux.

Cette révolution replacera l'agriculteur, enfin bénéficiaire du juste prix, au cœur des terroirs et lui donnera une plus grande capacité à faire évoluer ses pratiques. Elle s'appuiera aussi sur des circuits rationalisés en faveur des produits locaux, et renforcera la confiance entre consommateur, producteur, transformateur et distributeur.

Par cet avis, le CESE apporte sa contribution spécifique aux États généraux de l'Alimentation: il répond ainsi aux vœux exprimés par le Président de la République en octobre dernier à Rungis et ses préconisations doivent trouver leur place dans le projet de loi Alimentation du premier semestre 2018.

Le groupe environnement et nature a voté cet avis.